



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département ESSONNE - Canton MENNECY
Mairie de Gironville-sur-Essonne
20 Grande Rue - 91720 - ☎ 01 64 99 52 18 - 📠 01 64 99 39 79
Courriel : mairiegironville91@wanadoo.fr
Site : www.gironville-sur-essonne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 MARS 2016

Etaient présents : M. A. EECKEMAN, Maire et Président de la séance.
Mmes I. DE QUEIROS-ARNOULT - M. VUILLEMEY - B. PLANTIER
Maires Adjointes.

Les conseillers : F. DICHAM - J. ANTRAIGUE - M. OCARIZ - S. PIHILIANGEGEDERA.

Absent(e)s :

Madame SOUKARNO ayant donné pouvoir à Madame DICHAM.
Monsieur JOYEZ ayant donné pouvoir à Monsieur EECKEMAN.
Monsieur BLANGEOT ayant donné pouvoir à Madame PLANTIER.

Absent(e)s excusé(e)s :

Madame N. GAUDIN et Monsieur D. DIEUSET.

N'ayant reçu aucune observation sur le précédent compte-rendu, celui-ci est approuvé et signé par les membres présents.

Ouverture de la séance : 20 heures 30.

Secrétaire de la séance : Madame Isabelle DE QUEIROS - ARNOULT.

1) **Vote des Taux d'impositions des 3 Taxes** :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les taux d'impositions des 3 taxes, pour l'année 2016.

VU les prévisions budgétaires pour l'année 2016,

CONSIDÉRANT qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 401 804 € à couvrir par le produit des impositions locales,

DÉCIDE en conséquence de fixer à titre prévisionnel à 401 804 € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice et fixe les taux des impôts directs locaux pour l'année 2016 à :

- Taxe d'habitation :	16.16 %
- Taxe foncière (bâti) :	14.25 %
- Taxe foncière (non bâti) :	62.91 %

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 40.



Le Maire,
Alain EECKEMAN.